



Placement en maison de retraite

Par **roderique**, le **06/10/2017** à **20:12**

Bonjour,

Je souhaiterai éclaircir une situation. Ma grand mère souhaiterai rentrée en maison de retraite parce qu'elle est seule et sa santé n y est plus. Il y a eu un essai et un de ses quatre enfants a refusé d'où mon incompréhension, elle ne peut elle pas disposer de son argent comme elle le veut ? Je ne connais pas la situation exacte mais si on admet, par exemple, qu'elle a épargné assez d'argent par avoir 10 ou 15 ans de maison de retraite, est-elle obligée d'avoir l'accord de ses enfants ? et donc ne peut-elle pas disposer de son argent comme elle le veut ?

Si vous pouviez m'aider, si vous avez des textes de loi que je peux consulter pour une telle situation, je vous en remercie.

Par **Visiteur**, le **07/10/2017** à **01:06**

Bonjour,

Si votre grand mère a toutes ses facultés de décision, nul ne peut l'empêcher de rejoindre une maison de retraite.

Par **roderique**, le **07/10/2017** à **08:46**

merci

du coup il n y a pas de probleme

Par **jos38**, le **07/10/2017** à **15:48**

bonjour. qu'entendez-vous par "il y a eu un essai"? comme dit Pragma, votre grand-mère est libre de faire ce qu'elle veut si elle n'est pas sous tutelle. le problème est que les maisons de retraite coûtent très cher et que l'épargne fond comme neige au soleil. dans ce cas les enfants doivent contribuer financièrement et c'est certainement cela qu'un de ses enfants veut éviter...il ne faut pas hésiter à demander une allocation-logement et l'apa, aide non récupérable sur la succession, si elle part en maison

Par **roderique**, le **07/10/2017** à **17:30**

il y a eu un essai parce qu'après quelques événements...multiplication de chutes par exemple...
un de ses enfants avec intervention du médecin avait trouvé une place en "urgence" et un autres a refusé , d'où mon incompréhension
merci pour vos reponses

Par **Visiteur**, le **07/10/2017** à **17:51**

Donc! un enfant a refusé..
Est cela qui a empêché l'entrée en maison de retraite...et en vertu de quoi ?

Par **roderique**, le **07/10/2017** à **18:14**

justement je ne sais pas et je ne comprend pas
comme habituellement ce sont les enfants qui placent
ils sont peut être partis ce principe et attendaient l'accord de tous , du moins je suppose que ca vient de là
je vous remercie et je transmets en esperant que le probleme est aussi bete que ca

Par **Tisuisse**, le **08/10/2017** à **07:25**

Bonjour,

Pourquoi cette affirmation : "**comme habituellement ce sont les enfants qui placent**". Si la grand-mère est saint d'esprit, si elle n'est ni sous tutelle ni sous curatelle, rien ne lui interdit de

prendre, seule, la décision de rentrer en maison de retraite et de choisir SA maison de retraite.

Quand vous écrivez aussi : "**ils sont peut être partis de ce principe et attendaient l'accord de tous**" qui sont "**ils**" ? les enfants ? le personnel de la maison de retraite ? autres ?

Par **jos38**, le **08/10/2017** à **09:57**

bonjour. c'est vrai qu'on a plutôt l'image de personnes âgées qui refusent d'aller en maison de retraite et qui accusent leurs enfants de les abandonner. je pense que c'est ce que veut dire roderique. sa grand-mère est assez lucide pour se rendre compte de son état physique (tombe souvent) mais évidemment la maison de retraite a un coût et l'héritage va disparaître...

Par **Visiteur**, le **09/10/2017** à **22:35**

On ne peut pas mettre la succession sur un plateau de la balance et le bien-être d'une personne dans l'autre.